

COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY  
RUE DU CHÂTEAU 4 - C.P. 75  
1804 CORSIER-SUR-VEVEY

MUNICIPALITE

**Au Conseil communal de la  
Commune de Corsier-sur-Vevey**

## **Préavis municipal no 22/2026**

### **Demande de crédit pour la poursuite du renouvellement du parc de véhicules de Voirie**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

#### **1. Préambule**

En 2019 et 2020, les Communes de Corsier-sur-Vevey et de Corseaux ont réalisé conjointement un audit de leurs parcs de véhicules de voirie afin de planifier leur renouvellement et de coordonner leurs acquisitions. Le programme de législature 2021-2026 a permis de mettre en œuvre les renouvellements prévus. Le présent préavis s'inscrit dans la continuité de cette démarche et vise à poursuivre le programme de renouvellement sur la base de l'audit réalisé.

#### **2. Renouvellement coordonné des porte-outils Multilift**

Les deux Communes doivent désormais renouveler chacune leur porte-outils Multilift. Les acquisitions seront préparées et mises en concurrence en parallèle dans le cadre des marchés publics, avec des besoins techniques coordonnés. Chaque commune acquerra son propre véhicule, mais la démarche commune doit permettre de rechercher les meilleures conditions techniques et économiques pour les deux collectivités.



*Porte-outils Multilift actuellement en service à Corseaux.*



*Porte-outils Multilift actuellement en service à Corsier-sur-Vevey.*

### 3. Situation actuelle et prochains véhicules à renouveler

Deux besoins sont intégrés à la prochaine étape du renouvellement du parc de véhicules de Corsier-sur-Vevey : le remplacement du porte-outils Multilift et le remplacement du véhicule polyvalent Multicar Trémo.

#### 3.1 Porte-outils Multilift

Le porte-outils Multilift actuellement en service a été acquis en 2014 et atteint désormais sa douzième année d'exploitation. Il arrive à une période charnière de son cycle de vie : sa valeur de reprise demeure encore significative, alors que les frais d'entretien et de maintenance sont appelés à augmenter sensiblement au cours des prochaines années. Son renouvellement à ce stade permet donc de préserver une valeur de reprise intéressante, tout en évitant d'entrer dans une phase où les coûts de maintien en service deviendraient nettement plus importants. Le nouvel engin devra conserver la polyvalence nécessaire pour assurer des prestations toute l'année, notamment les transports, la manutention, les interventions hivernales et l'utilisation de différents équipements.

L'enveloppe financière retenue pour l'acquisition de ce porte-outil est fixée à CHF 236'000.-. Ce montant comprend le véhicule ainsi que les équipements et adaptations nécessaires prévus dans le projet.

#### 3.2 Véhicule polyvalent Multicar Trémo

Le parc comprend également un véhicule polyvalent Multicar Trémo. Ce véhicule a été acquis d'occasion et a permis, jusqu'à aujourd'hui, de répondre efficacement à de nombreuses missions de proximité. Par ses dimensions compactes et sa grande maniabilité, ce type de véhicule est particulièrement adapté aux travaux dans les secteurs étroits et aux interventions pour lesquelles l'utilisation d'un véhicule lourd serait disproportionnée. Compte tenu de son ancienneté, de son historique en tant que véhicule d'occasion et de son utilisation au sein du service, le moment est désormais venu de procéder à son remplacement. Le véhicule actuellement en service est équipé d'une motorisation diesel. Dans le cadre de son renouvellement, il est prévu de le remplacer par un véhicule polyvalent à motorisation électrique, mieux adapté aux objectifs actuels de réduction des émissions pour ce type d'usage communal. Le montant d'acquisition est fixé à CHF 50'000.-. Ce montant est confirmé. Une enveloppe distincte de CHF 14'000.- pour divers et imprévus est intégrée au crédit global du présent préavis.



*Multicar Trémo actuellement en service - vue latérale*

#### **4. Nature des besoins**

La poursuite du renouvellement vise à garantir la disponibilité du matériel indispensable à l'accomplissement des missions de la voirie et à éviter que le vieillissement des véhicules ne se traduise par une hausse disproportionnée des frais d'entretien ou par des immobilisations prolongées.

L'expérience acquise depuis 2021 confirme l'intérêt d'un parc composé de véhicules polyvalents et disposant, chaque fois que cela est techniquement possible, d'équipements compatibles ou adaptables. La coordination avec la Commune de Corseaux et la préparation conjointe des marchés publics doivent rester au centre de cette démarche.

- maintenir la fiabilité opérationnelle du service et la disponibilité des véhicules ;
- limiter les coûts d'entretien liés au vieillissement des machines ;
- réduire les risques de panne et les périodes d'immobilisation ;
- conserver une polyvalence suffisante pour les travaux saisonniers et le service hivernal ;
- poursuivre la rationalisation du parc engagée avec l'audit Hymexia ;
- coordonner systématiquement les acquisitions avec la Commune de Corseaux ;
- rechercher, par cette coordination, une meilleure cohérence technique et des conditions d'acquisitions favorables aux deux communes.

#### **5. Coordination avec la Commune de Corseaux et marchés publics**

La coordination entre Corsier-sur-Vevey et Corseaux constitue un principe central du renouvellement des véhicules de voirie. Pour les porte-outils Multilift, les deux communes conduiront leurs procédures en parallèle, sur la base de besoins techniques harmonisés et d'un calendrier commun. Cette approche doit permettre de présenter au marché public deux acquisitions comparables au même moment et de créer un effet de volume susceptible d'être avantageux pour les deux communes.

La coordination porte notamment sur la définition des besoins, la préparation des cahiers des charges, les exigences techniques, les critères d'évaluation, le calendrier de mise en concurrence et la recherche de compatibilités entre véhicules et équipements. Elle permet également de partager le travail préparatoire et de comparer les offres sur une base cohérente.

Les acquisitions restent toutefois juridiquement et financièrement distinctes. Chaque commune conserve sa propre décision d'adjudication, son contrat, sa facturation, sa comptabilisation et la propriété de son véhicule.

- deux procédures d'acquisition distinctes, coordonnées sur le plan technique et temporel ;
- deux décisions d'adjudication ;
- deux contrats séparés ;
- deux factures séparées ;
- une comptabilisation propre à chaque commune.

Cette organisation associe donc les avantages d'une démarche commune à une séparation claire des engagements financiers. Elle constitue une solution gagnant-gagnant : cohérence des besoins, mutualisation du travail de préparation et recherche de conditions de marché favorables, tout en préservant l'autonomie de décision de chaque commune.

## 6. Choix des nouveaux véhicules

Les véhicules seront définis au moyen de cahiers des charges fonctionnels et techniques. L'objectif n'est pas de retenir à l'avance une marque ou un modèle, mais de fixer les performances et caractéristiques nécessaires aux travaux communaux et de laisser la concurrence proposer les solutions les plus adaptées.

- polyvalence et aptitude aux missions de voirie ;
- charge utile, dimensions et maniabilité ;
- compatibilité avec les agrégats existants lorsque cela est possible ;
- qualité du service après-vente et disponibilité des pièces ;
- coûts d'exploitation, d'entretien et durée de vie prévisible ;
- ergonomie et sécurité pour les collaborateurs ;
- performances énergétiques et environnementales adaptées aux contraintes d'exploitation.

Pour le porte-outils Multilift, la procédure sera coordonnée avec celle de la Commune de Corseaux. Les exigences communes seront définies de manière identique ou compatible, tout en tenant compte des besoins propres à chaque service.

Le Tremo fera quant à lui l'objet d'une procédure d'acquisition de gré à gré comparatif. Corseaux n'achetant pas de véhicule de même type et taille à ce moment, il ne sera pas possible de faire de marché commun.

## 7. Durabilité

La durabilité constitue un critère à part entière du renouvellement. Elle est appréciée sur l'ensemble du cycle d'utilisation des véhicules : adéquation aux missions, consommation d'énergie, coûts d'exploitation et d'entretien, longévité, disponibilité des pièces, réparabilité et possibilité de conserver ou d'adapter les équipements existants. Cette approche vise à retenir des véhicules efficaces dans la durée et à éviter tout renouvellement surdimensionné ou inadapté aux besoins réels du service.

Le remplacement du Multicar Trémo diesel sera orienté prioritairement vers un véhicule polyvalent électrique. Pour les missions de proximité de la voirie, caractérisées par des déplacements courts, des arrêts fréquents et des interventions répétées en zone habitée, cette motorisation présente des avantages environnementaux et de confort particulièrement important. Elle permet de supprimer les émissions polluantes locales à l'échappement durant l'utilisation, de réduire fortement les nuisances olfactives liées au diesel, d'abaisser nettement le niveau sonore lors des déplacements et des phases de travail, et d'améliorer ainsi les conditions d'intervention à proximité des habitations, des écoles et des espaces publics. Elle contribue également à diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'exploitation du véhicule, en particulier lorsque la recharge est réalisée avec une électricité faiblement carbonée. Le passage à l'électrique permet donc d'agir simultanément sur le climat, la qualité de l'air, le bruit et le confort des usagers comme des collaborateurs.

Pour le porte-outils Multilift, la technologie sera évaluée dans le cadre du marché public en fonction des prestations attendues, de l'autonomie nécessaire, de la topographie, des charges transportées, du service hivernal et de l'utilisation des différents agrégats. Les critères environnementaux feront partie intégrante de l'évaluation, au même titre que la fiabilité et le coût global d'exploitation. L'objectif est de retenir la solution offrant le meilleur équilibre entre performance opérationnelle, durée de vie, consommation d'énergie, émissions, maintenance et possibilité de mutualisation ou de compatibilité avec les équipements existants.

## 8. Coût des investissements

Les montants retenus pour la prochaine étape du renouvellement sont les suivants :

| Référence | Véhicule                                                                    | Montant              |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| -         | Porte-outils polyvalent                                                     | CHF 236'000.-        |
| -         | Remplacement du Multicar Trémo diesel par un véhicule polyvalent électrique | CHF 50'000.-         |
| -         | Divers et imprévus                                                          | CHF 14'000.-         |
|           | <b>TOTAL</b>                                                                | <b>CHF 300'000.-</b> |

Conformément aux dispositions du MCH2 et à l'annexe 1 du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), cet investissement sera amorti de manière linéaire sur une durée de 10 ans, dès l'année suivant la mise en service des véhicules concernés.

## 9. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

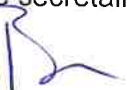
### Le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis ;
- ouï les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet ;

### d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 300'000.- destiné à la poursuite du renouvellement du parc de véhicules de voirie, comprenant CHF 236'000.- pour le remplacement du porte-outils, CHF 50'000.- pour le remplacement du Multicar Trémo diesel par un véhicule polyvalent électrique et CHF 14'000.- pour divers et imprévus ;
2. d'autoriser la Municipalité à engager les procédures de marchés publics nécessaires en coordination systématique avec la Commune de Corseaux, chaque commune conservant toutefois son propre marché, son contrat, sa facturation et la propriété de son véhicule ;
3. de financer ces investissements par la trésorerie courante et, si nécessaire, par recours à l'emprunt à hauteur du crédit accordé et d'assumer les charges financières y relatives.

Au nom de la Municipalité  
le municipal le secrétaire

P.-A. Debétaz B. Kaveh

### Situation du plafond d'endettement (y compris le présent préavis)

|                                                                           |                |                      |
|---------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------------|
| <b>Plafond d'endettement</b>                                              |                | <b>25 000 000.00</b> |
| Endettement au 31.08.2026                                                 |                | 2 200 000.00         |
| Cumul des crédits liés aux préavis engagés (y compris le présent préavis) | 32 239 300.00  |                      |
| Différence constatée sur préavis terminés (diff. théorique / réalisé)     | -534 038.74    |                      |
| Cumul des dépenses liées aux préavis et déjà effectuées au 31.08.2026     | -19 754 360.34 |                      |
| Solde à engager sur les préavis de la législature en cours                |                | 11 950 900.92        |
| <b>Solde au plafond</b>                                                   |                | <b>10 849 099.08</b> |